

# **JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA**

**REPUBLIQUE DU MALI**

**DECRET N°2026-0318/PT-RM DU 29 MAI 2026 PORTANT DESIGNATION DU  
COMMANDANT DE LA FORCE UNIFIEE DE L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL**

**DECRET N°2026-0319/PT-RM DU 29 MAI 2026 PORTANT NOMINATION D'UN SOUS-  
CHEF D'ETAT-MAJOR A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**DECRET N°2026-0320/PT-RM DU 29 MAI 2026 PORTANT NOMINATION D'UN  
CONSEILLER A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**DECRET N°2026-0321/PT-RM DU 29 MAI 2026 PORTANT NOMINATION DE  
COMMANDANTS DU THEATRE**

---

---

**SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**

**DECRET N°2026-0318/PT-RM DU 29 MAI 2026  
PORTANT DESIGNATION DU COMMANDANT DE  
LA FORCE UNIFIEE DE L'ALLIANCE DES ETATS  
DU SAHEL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant  
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création  
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-025/PT-RM du 29 septembre  
2023 autorisant la ratification de la Charte du Liptako  
Gourma instituant l'Alliance des Etats du Sahel, signée à  
Bamako, le 16 septembre 2023, entre le Burkina Faso, la  
République du Mali et la République du Niger ;

Vu l'Ordonnance n°2024-015/PT-RM du 20 septembre  
2024 autorisant la ratification du Traité portant création  
de la Confédération des Etats du Sahel (AES), adopté à  
Niamey (République du Niger), le 06 juillet 2024, lors du  
Premier Sommet des Chefs d'Etat de l'AES ;

Vu le Décret n°2023-0580/PT-RM du 05 octobre 2023  
portant ratification de la Charte du Liptako-Gourma  
instituant l'Alliance des Etats du Sahel, signée à Bamako,  
le 16 septembre 2023, entre le Burkina Faso, la République  
du Mali et la République du Niger ;

Vu le Décret n°2024-0541/PT-RM du 27 septembre 2024  
portant ratification du Traité portant création de la  
Confédération des Etats du Sahel (AES), adopté à Niamey  
(République du Niger), le 06 juillet 2024, lors du Premier  
Sommet des Chefs d'Etat de l'AES,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Le Général de Brigade **Makan Alassane  
DIARRA**, de l'Armée de Terre, est désigné **Commandant**  
de la Force unifiée de l'Alliance des Etats du Sahel.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la  
réglementation en vigueur.

**Article 2 :** Le présent décret qui abroge le Décret n°2025-  
0822/PT-RM du 27 novembre 2025 portant désignation  
du Commandant de la Force unifiée de l'Alliance des Etats  
du Sahel, sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 29 mai 2026**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0319/PT-RM DU 29 MAI 2026  
PORTANT NOMINATION D'UN SOUS-CHEF  
D'ETAT-MAJOR A L'ETAT-MAJOR GENERAL DES  
ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant  
organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création  
de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023,  
modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017,  
modifié ; fixant l'organisation et les modalités de  
fonctionnement de l'État-major général des Armées,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Le Général de Brigade **Mamadou Massaoulé  
SAMAKE**, de l'Armée de Terre, est nommé **Sous-chef  
d'Etat-major chargé des Opérations** à l'Etat-major  
général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la  
réglementation en vigueur.

**Article 2 :** Le présent décret qui abroge le Décret n°2024-  
0212/PT-RM du 05 avril 2024 portant nomination du  
Colonel-major **Makan Alassane DIARRA**, **Sous-chef  
d'État-major chargé des Opérations** à l'Etat-major  
général des Armées, sera enregistré et publié au Journal  
officiel.

**Bamako, le 29 mai 2026**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0320/PT-RM DU 29 MAI 2026  
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER A  
L'ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMEES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Le Colonel-major **Yacouba SANOGO**, de l'Armée de Terre, est nommé **Conseiller en Stratégie** à l'Etat-major général des Armées.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** Le présent décret qui abroge le Décret n°2024-0078/PT-RM du 06 février 2024 portant nomination du Colonel-major **Mamadou Massaoulé SAMAKE**, de l'Armée de Terre, **Conseiller en Stratégie** à l'Etat-major général des Armées, sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 29 mai 2026**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**

-----

**DECRET N°2026-0321/PT-RM DU 29 MAI 2026  
PORTANT NOMINATION DE COMMANDANTS DU  
THEATRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE  
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu la Loi n°04-052 du 23 novembre 2004 portant création de l'Etat-major général des Armées ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2017-0576/P-RM du 18 juillet 2017, modifié ; fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Etat-major général des Armées ;

Vu le Décret n°2025-0268/PT-RM du 25 avril 2025 instituant l'opération « DOUGOUKOLOKO »,

**DECRETE :**

**Article 1er :** Les personnels Officiers dont les noms suivent, sont nommés en qualité de :

**1. Commandant du Théâtre Est :**

- Colonel-major **Karim TRAORE** AT ;

**2. Commandant du Théâtre Sud :**

- Colonel-major **Didier DEMBELE** AT ;

**3. Commandant du Théâtre Centre:**

- Colonel **Issa BAGAYOKO** AT.

Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 29 mai 2026**

**Le Président de la Transition,  
Chef de l'Etat,  
Général d'Armée Assimi GOITA**